Envoyé en préfecture le 24/01/2024 Reçu en préfecture le 24/01/2024

Publié le 24/01/2024 sur le site l' ID : 038-213800840-20240118-2024\_004-DE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

Charnècles

MAIRIE DE CHARNECLES 260, CHEMIN DE L'EGLISE 38140 CHARNECLES Tél. 04.76.91.07.29

Fax. 04.76.93.27.26 e-mail: accueil@ville-charnecles.fr

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES
SEANCE DU 18/01/2024
Délibération N°2024-004

Nombre d'élus : 15

Présents: 8

Absent(s):7

Procuration(s): 2

Date de convocation: 12/01/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit janvier à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnècles.

### **Etaient présents :**

Nadine REUX, Bertrand RICHARD, Séverine FAISST, Marie-Laure CHIFFE, Christine LABBÉ, Gilles LANÇON, Luc PASCAL, Pascale POMMIER.

#### Ont donné procuration :

Sophie BOURDIS-GOUYON a donné pouvoir à Marie-Laure CHIFFE; Cédric POMMIER a donné pouvoir à Bertrand RICHARD;

#### Absents:

Maryse BOUCLET, Sophie BOURDIS-GOUYON, Yvette COLLIAT, Cédric POMMIER, Pascal PRALY, Marie-Christine ROBIN, Xavier PEDRAZZOLI.

<u>Secrétaire de séance :</u> Pascale POMMIER.

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

# APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2023

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 21 décembre 2023.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 10 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention ».

ID: 038-213800840-20240118-2024\_004-DE

## DÉLIBÉRATION 2024 – 004 : RECAPITULATIF DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES ELUS AU TITRE DE L'ANNEE 2023

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2123-24-1-1 applicable aux communes, qui stipule que doit être présenté un état récapitulatif des indemnités des élus ;

**CONSIDÉRANT** que cet état doit être communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'adoption du budget primitif, dont la date butoir est fixée au 15 avril.

Madame le maire **PORTE À CONNAISSANCE** l'état suivant, présentant l'ensemble des indemnités dont le montant est exprimé en euros et en brut, dont bénéficient les élus ayant une délégation en 2023 :

PRENOM	NOM	DELEGATION	MONTANT BRUT PERÇU	REMBOURSEMENT DE FRAIS
Nadine	REUX	Maire	11 325,34 €	
Bertrand	RICHARD	1 <sup>er</sup> adjoint en charge de la vie scolaire, petite enfance, jeunesse, environnement et biodiversité, cadre de vie et mobilités	7 283,04 €	378,20€
Marie-Christine	ROBIN	2 <sup>ème</sup> adjointe en charge de l'urbanisme et aménagement	5 178,18 €	eschad
Gilles	LANÇON	3ème adjoint en charge de la vie associative, culture, loisirs, sport, du patrimoine et des finances. Mandat ayant pris fin le 30/04/2023	1 713,20 €	The protection of the protecti
Séverine	FAISST	4ème puis 3ème adjointe en charge de la communication, de la participation, du protocole et des cérémonies, de la vie associative, culture, loisirs, sport, et du patrimoine	5 178,18 €	15,84€
Marie-Laure	CHIFFE	Conseillère municipale déléguée aux finances à compter du 01/05/2023	3 464,97 €	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
Christine	LABBE	Conseillère municipale déléguée aux affaires sociales	3 199,50 €	62,84 €
Cédric	POMMIER	Conseiller municipal délégué aux travaux et à la voirie	3 199,50 €	proteina en en e
Xavier	PEDRAZZOLI	Conseiller municipal délégué à la sécurisation des déplacements	3 199,50 €	T Segreta 1 12 1 Le 1 1 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
		TOTAL	43 741,41 €	456,88 €

Envoyé en préfecture le 24/01/2024 Reçu en préfecture le 24/01/2024 Publié le

ID: 038-213800840-20240118-2024\_004-DE

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de cet état.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 23/01/2024

Pour le maire absent et par délégation Bertrand RICHARD, 1<sup>er</sup> Adjoint

